

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008059

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'établissement du centre municipal de santé (CMS)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement interne du Centre Municipal de Santé adopté le 17 Décembre 1992,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Tous ensemble pour Aubervilliers" et "Aubervilliers, en marche pour le changement" ayant voté contre, Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue, M. Bernard VINCENT étant absent,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne les trois représentants du conseil municipal pour siéger au Conseil d'Etablissement du Centre Municipal de Santé.

- Mounia HARKATI
- Odile FOURNIER
- Evelyne YONNET

Le Maire ou son représentant étant Président de droit.

Le Maire